



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY

LE BOCCAGE TERRE & MER

Département de la Manche – Canton de Bréhal

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à dix-neuf heures se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Procuration : 02  
Présents : 13

### DATE DE CONVOCATION

02/06/2023

### DATE D'AFFICHAGE

14/06/2023

### Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,  
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,  
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,  
PIETTE Pascale, SEBIRE Michaël  
LE CORFEC Stéphanie, ANELLI Franck  
MARIE-AMIOT Antoine, DURAND Alexandre  
BENSET Jocelyne  
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration : BIDOT Hélène, MOULIN Jacky

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Stéphanie TIROT

## **ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Le scrutin s'est ouvert à 19h00 et clos à 19h15.

L'ensemble des documents et PV ont été traités et signés à l'issue, avant d'être affichés en mairie, transmis par voie électronique et amenés à la mairie de BREHAL, bureau centralisateur.

### **2023-52 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Afin de rétablir la répartition dans un compte il est nécessaire de faire une modification dans le budget communal.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de voter les virements suivants :

Compte 203/147/Cellule Commerciale : - 12168.00 €

Compte 203/SALLEC : + 1440.00 €

Compte 203/ : + 10728.00 €

### **2023-53 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal une convention avec la municipalité de BEAUCHAMPS précisant les modalités financières et de mise à disposition et remplacement du personnel auprès du RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **2023-54 - TARIFS RESTAURATION CONVIVIO**

Conformément à la convention signée avec Convivio (jusqu'en 2025), une fois par an, les tarifs sont négociés. Le montant des repas est proposé à 3.4431 € au lieu de 3.3756 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023, soit 2% d'augmentation.

Pour rappel, nous avons voté au mois d'avril 2023, l'augmentation des tarifs pour les familles (+2%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'augmentation proposée.

## **2023-55 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF -RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ANNEE 2020 (RPQS 2022)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, par M. Belin Georges, adjoint, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2020.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **2023-56 – BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DE LA PRIEUREE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après attache auprès du Conseiller aux décideurs locaux, afin de pouvoir régler les dernières factures, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative suivante :

- En Fonctionnement :
  - o Dépenses           Compte 605    : + 39450.00 €  
                                  Compte 71355 : -1.00 €
  - o Recettes            Compte 7015 : + 39449.00 €
- En investissement :
  - o Dépenses           Compte 1582  : - 17722.00 €  
                                  Compte 3355  : - 80000.00 €  
                                  Compte 1641  : + 97720.67 €
  - o Recettes            Compte 3555  : -1.00 €  
                                  Compte 3355  : -1.00 €

## - **PROJET SOL 50**

Dans le cadre du Projet de l'association SOL50 (délibération 2021-D-87 du 10 novembre 2021 pour un montant de 400 €) porté par les élèves du collège Louis Beuve, le lycée La Morandière et la participation des enfants du RPI Folligny-Beauchamps, la planète JUPITER a été livrée.

La planète sera fixée sur un socle en béton fabriqué par Arnaud Huet.

Les élèves et leurs professeurs nous proposent d'inaugurer la planète Jupiter le Mercredi 05 Juillet à 17 h 30 à l'aire de jeu.

Les invitations sont envoyées par l'association, relayées par Facebook et Instagram.

La mairie offre le verre de l'amitié.

## - **50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE**

La distribution des flyers d'invitation se fera la semaine 26 (du 26 au 30 juin 2023)

## **2023-57 – BUDGET COMMUNAL -DEVIS TRACTEUR TONDEUSE**

Le tracteur tondeuse doit être changé.

Deux devis sont proposés :

ETS HUREL : 11 071.00 € HT (13 285.20 € TTC avec une reprise de 1000.00 €)

ESPACE BELLAMY : 11 270.00 € HT (13 634.00 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le devis de l'entreprise HUREL pour 11071.00 € HT avec une reprise de 1000.00 € soit 12 285.20 € TTC.

## **PERSONNEL**

Une ATSEM a donné sa démission pour le 07 juillet 2023.

Des offres d'emploi sont parues pour son remplacement. Plusieurs candidats se sont positionnés, ils seront reçus en entretien la semaine prochaine (du 12 au 16 juin).

Pour la candidature du Directeur de Centre, plusieurs propositions sont parvenues, les rendez-vous sont prévus la semaine prochaine (du 12 au 16 juin)

Deux stagiaires BAFA interviendront à des périodes différentes durant les vacances scolaires.

## **ALSH**

Un travail sur les horaires de garderie va être engagé, la fermeture le soir étant actuellement :

- Jour d'école : 18 h 45
- Mercredi : 18 h 00
- Vacances : 18 h 30

La mise en place d'une aide aux devoirs va être étudiée et proposée pour la rentrée.

Un questionnaire va être envoyé aux familles pour recueillir leurs attentes, demandes, remarques... pour définir des pistes d'amélioration du service proposé.

## **REPAS DES ANCIENS**

Le repas des anciens est programmé le 01 octobre 2023. Le thème sera "WESTERN", l'animation musicale sera assurée par le même prestataire que l'année dernière.

## **DROITS DE L'ENFANT**

Les devis pour les panneaux sont toujours en attente. Les services de la ville de Granville ont la possibilité de nous les fabriquer.

Monsieur PETIT, de l'UNICEF, doit venir rencontrer les élus le 19 juin à 09 H 30.

L'inauguration des panneaux se déroulera le 29 septembre 2023 à 16h30.

## **BOULANGERIE**

Une visite de la boulangerie, accompagnée de Gaetan Lehericey, artisan, a été effectuée ce jour.

Le propriétaire a fixé le prix de vente à 90 000 €. A ce jour, il a des propositions pour la transformation du bâtiment en logements, mais rien n'est fait.

## **2023-58 – DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX ET ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU COLLEGE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE**

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1-D ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission de gestion administrative du collège mis en place par le Centre de Gestion de la Manche ;

Vu le collège référent déontologue proposé par le Centre de Gestion de la Manche ;

Considérant que la loi n° 2022-2017 dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect* » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Manche propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège référent déontologue composé de personnalités qualifiées reconnues pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Manche propose un service optionnel tarifé permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

**après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de désigner en qualité de référent déontologue de l' élu local, un collège composé des personnes suivantes :

- Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
- Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.

- **PRÉCISE** que cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.

- **FIXE** la date initiale de fin d'exercice de leurs fonctions au 31 décembre 2026.

En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, cette durée pourra être prorogée d'une année.

Le mandat est renouvelable par décision du conseil municipal.

- **FIXE** les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## **2023-59 – AMENAGEMENT DROIT DE PASSAGE MAIRIE DE LA BESLIERE**

Deux devis sont parvenus pour l'aménagement du droit de passage devant la Mairie de La Beslière :

Entreprise Hallais : 1496.40 HT

Concept Paysage Sourdin : 4878.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé :

- 5 voix Pour
- 6 Abstentions
- 2 Contre

Le devis de l'entreprise HALLAIS est validé.

## **LA BESLIERE**

Une demande de résiliation de la ligne téléphonique fixe de la mairie a été effectuée, il faut maintenant appeler directement le secrétariat de mairie de Folligny, ou Madame TETREL sur son portable en cas d'urgence.

### **Logement Mairie :**

Le DPE a été effectué, la cuisine est en cours de finition, après le retard de livraison du plan de travail. La diffusion de l'annonce de location peut être diffusée pour un début le 01 juillet 2023.

## **LE MESNIL DREY**

Un dépôt sauvage d'ordures ménagères a été constaté sur le territoire de Le Mesnil Drey. La fouille rapide a permis de trouver une facture d'un habitant de Isigny-le-Buat.

Une amende forfaitaire de 135.00 € va être éditée vers le contrevenant.

## **TOUR DE TABLE**

Alexandre DURAND : l'entretien des chemins de randonnées est en cours.

Franck ANELLI : la randonnée de cet été aura lieu le 27 juillet 2023, le départ s'effectuera de la mairie de Le Mesnil Drey à 19h00 pour une boucle d'environ 10 kms.

Antoine MARIE-AMIOT : on entend de nouveau des motos type 50 cm3 débridées et particulièrement bruyantes. Un signalement va être fait à la gendarmerie.

Pascale PIETTE : les contestations de décisions de l'implantation des antennes BOUYGUES et FREE ont été étudiées par le tribunal administratif.

Concernant l'antenne BOUYGUES, le résultat serait en faveur de l'opérateur (loi ELAN), Pour l'antenne FREE, le statut est encore en attente.

Michaël SEBIRE : rappel sur l'obligation d'entretien des bords de route, mitoyens avec les propriétés.

Il y a de nouveau un dépôt sauvage d'ordures ménagères au carrefour du village Rosse, constaté le 03 juin 2023 (le premier avait été constaté le 07 mai 2023).

Florence GOIJAT : La boîte à livres de Folligny a subi de nouvelles dégradations, la porte arrachée a été réparée.

Il faudra étudier le nouvel emplacement de la boîte à livres de La Beslière.

David BONJOUR et Florence GOIJAT : une rencontre avec la gérante actuelle du bar-tabac a eu lieu cette semaine pour s'assurer de son engagement et établir le calendrier de transfert administratif et douanier des autorisations vers le nouveau bâtiment.

Une réponse ferme et définitive sera transmise le 01 aout 2023.

Fin de séance